ASSEMBLÉE
DES REPRÉSENTANS
DE LA COMMUNE DE PARIS.

Extrait du Procès-verbal du Mercredi 3 Février 1790. Séance du matin.

LE 3 Février, Séance du matin, Mlle de Monſigny, accompagnée de Mme ſa mère, s'eſt préſentée à l'Aſſemblée pour la prier de ſe joindre à elle, pour donner au ſieur *Aubin Bonne-Mer*, à titre de Couronne civique, un Sabre qu'elle a fait remettre ſur le Bureau.

L'émotion qu'elle éprouvoit en paroiſſant au milieu de l'Aſſemblée ne lui permettant pas de lire l'*Adreſſe* qu'elle avoit elle-même préparée, M. l'Abbé Mulot s'eſt chargé d'en faire la lecture & l'a ainſi annoncée :

» Meſſieurs, j'avois, il y a quelques jours, » le bonheur de célébrer, en votre nom, la » victoire remportée ſur le plus déſaſtreux des » préjugés : de promettre votre faveur à une » Nation trop long-temps avilie, & de lui an- » noncer enſuite qu'elle l'avoit obtenue. En ce » moment, c'eſt à la vertu, qui réclame votre

» juſtice, pour rendre plus ſolemnelle ſa recon-
» noiſſance, que je prête ma voix. Je ne prépa-
» rerai pas vos eſprits ſur ce que je vais lire; je
» déparerois par l'éloquence des mots, ce qu'à
» peint ſi bien l'éloquence du cœur ».

ADRESSE de Mlle DE MONSIGNY à l'Aſſemblée Générale des Repréſentans de la Commune.

MESSIEURS,

Mon père eſt Chevalier de S.-Louis, Capitaine-Commandant de la Compagnie de Bas-Officiers Invalides pour la Garde du château de la Baſtille.

Il y avoit ſix ſemaines qu'une maladie très-grave le retenoit au lit, lorſqu'il apprit, le 13 Juillet ſoir, que ſes Soldats étoient conſignés dans l'intérieur.

Frappé de cette nouvelle, il veut s'y rendre pour en connoître la cauſe. Je me joins à ma mère pour y réſiſter, & nous ſommes aſſez heureuſes pour l'en empêcher.

Notre réſiſtance ne fut pas auſſi efficace, le lendemain.

A ſept heures préciſes, il part; il entre dans la fortereſſe; il y eſt conſigné à l'inſtant, & inſtruit.

NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Bon Citoyen, bon mari, bon père, ſa poſition eſt horrible; la mienne & celle de ma mère ne tardent pas à devenir auſſi cruelles.

Les mouvemens ſe multiplient, les attroupemens s'augmentent; les armes, les piques, les haches nous annoncent hautement le projet qui eſt formé

A onze heures, une alarme générale eſt donnée; on annonce l'arrivée des Huſſards par la barrière du Trône; on court aux armes; on ſe porte à la Baſtille pour en avoir.

Nous habitions dans un appartement, à côté du magaſin; on frappe avec violence; on veut briſer la porte; ma mère deſcend; je la ſuis; elle ouvre; on entre; la porte du magaſin eſt enfoncée; bientôt, à l'aide d'une voiture, on monte par une trape dans la ſalle d'armes, régnante dans toute l'étendue du premier; &, lorſque tout eſt pillé, on ſe diſpoſe à mettre le feu.

Trois fois cette intention exprimée s'exécute, & trois fois on parvient à empêcher l'incendie. Au milieu de tant d'alarmes, je deſcends pour ſavoir ſi l'on eſt maître du feu; s'il y a du danger, & s'il faut fuir. Un homme, mal-vêtu, me ſaiſit, me renverſe les bras avec violence, crie que je ſuis la fille du Gouverneur, & que, puiſqu'il ne veut pas livrer ſes armes & ſe rendre, il faut me faire périr. Un

malheureux qui tenoit une fourche, ſe diſpute la gloire de cette action barbare. Le coup qu'il me lance eſt détourné par un Citoyen courageux, armé d'une hallebarde, qui atteſte que je ne ſuis pas la fille du Gouverneur, & qui menace de tuer le premier qui attentera à ma vie.

J'échappe donc à la mort; je remonte auprès d'une mère infortunée; je lui peins les dangers que je viens de courir, & ne lui diſſimule pas ceux qui paroiſſent encore nous menacer.

Dans le déſeſpoir, nous confions nos effets les plus précieux à des mains fidelles & à des mains infidelles, & nous-nous décidons à partir.

Lorſque nous paroiſſons à la porte, on nous accable d'injures & d'outrages; on me ſaiſit de nouveau; on m'emporte, à travers la foule, auprès du petit pont-levis déjà baiſſé; on annonce à tous les Aſſiégeans que je ſuis la fille du Gouverneur, & qu'il faut me brûler vive ſous ſes yeux, s'il refuſe de ſe rendre.

La déciſion fatale eſt portée; on ſomme, ſans pouvoir ſe faire entendre; le préparatif pour l'exécution ſe fait; mon père, appercevant l'appareil, s'avance, me reconnoît, veut ſe précipiter des tours, & reçoit deux coups de feu qui le renverſent.

Le feu venoit d'être mis à la paillaſſe, ſur laquelle j'étois ſans connoiſſance, lorſque le Citoyen généreux qui m'avoit déjà ſauvé la vie, pénétre dans le lieu deſtiné à ce ſpectacle d'horreur : Arrêtez s'écrie-t-il de nouveau; ce n'eſt pas la fille du Gouverneur; &, en même-temps, il ſe précipite ſur moi, me prend dans ſes bras, m'arrache à la fureur des flammes, paſſe au travers des coups de fuſils, brave tous les dangers, m'emporte près de la pompe, rue S.-Antoine, me confie à des voiſins qui me reconnoiſſent, & revole au combat.

On me conduit auprès de ma mère, qui s'étoit réfugiée Paſſage de Leſdiguières; on me donne les ſecours néceſſaires; &, auſſitôt que j'ai repris mes ſens, nous haſardons de nous mettre en route, pour nous rendre chez un ami, rue des Billettes. Nous y parvenons, & ne nous occupons plus que des dangers affreux qui menaçoient un époux & un père.

A cinq heures & demi, un bruit conſidérable me fait mettre à la fenêtre; je vois paſſer M. Miret, Aide-Major; j'entends dire qu'il va être pendu; que toute la Garniſon doit l'être. Je frémis ſur le ſort de mon père. Je me garde bien de communiquer mes idées à ma mère.

A neuf heures, on frappe fortement à la porte; on regarde; on voit des Grenadiers; nous croyons qu'on vient nous enlever pour

nous donner la mort. On nous crie d'ouvrir & de ne rien craindre; que c'eſt mon père qu'on raméne.

L'ordre d'ouvrir eſt donné; je vole au-devant de mon père; j'apperçois un autre Officier; je m'évanouis; on me porte dans l'appartement; les embraſſemens d'un père me font revenir, on m'anonnce que les Grenadiers ſont ſes libérateurs. Je m'arrache de ſes bras pour voler dans les leurs. Je les baigne de mes larmes.

Qu'il eût été doux pour moi, de pouvoir, au même inſtant, préſenter à un père & à une mère, qui m'ont toujours donné les preuves de l'amour le plus tendre, ce Citoyen généreux qui m'avoit deux fois ſauvé la vie!

Il y avoit près de ſix mois que je m'occupois en vain, de le découvrir, lorſqu'une circonſtance que je ne pouvois prévoir m'en fit naître l'occaſion.

La Compagnie de mon père, fut envoyée à l'Ecole Militaire. La Compagnie des Volontaires de la Baſtille y fut auſſi fixée.

Le dix-huit Janvier, au moment où la Compagnie de mon père, en exécution d'un ordre de M. le Commandant Général, ſe diſpoſoit à partir pour S.-Denys, un ſapeur des Volontaires, entend prononcer le nom de mon père, demande ſi ce n'étoit pas à lui qu'appartenoit une demoiſelle qui avoit manqué de

périr deux fois, lors du ſiége de la Baſtille : le Bas-Officier lui ayant répondu *oui*, il le pria de le conduire auprès de mes parens & de moi, pour ſavoir ſi je le reconnoitrois.

A peine le ſapeur fût-il entré, qu'entendant ſa voix, de mon lit, je criai à mon père que c'étoit le brave Citoyen qui m'avoit ſauvée, qui étoit auprès de lui.

Je me levai; & ma conviction fut plus parfaite encore, lorſque je le vis. Nous-nous diſputâmes mon père, ma mère & moi, le bonheur de lui exprimer la reconnoiſſance la plus vive.

Mon père le rend Maître de diſpoſer de toute ſa fortune, il ne veut rien accepter. Enchaînée par un ſentiment auſſi délicat, & auquel il paroît auſſi inviolablement attaché, il ne me reſte de reſſource pour lui exprimer ma reconnoiſſance, que de vous ſuplier de vous joindre à moi, pour lui faire agréer un ſabre qui vous ſera remis avec la préſente.

Votre jonction donnera à mon hommage tous les caractères d'une Couronne Civique, que tant d'actes de généroſité & de courage, ſemblent bien mériter.

M. Thuriot de la Roſière, qui, dans le moment même où il venoit de plaider dans la Fortereſſe avec tant d'intérêt la Cauſe publique, a manqué de périr victime de ſon zéle & de ſon Patriotiſme, peut vous atteſter, que le

nommé *Aubin Bonne-Mer*, qui m'a ſauvé deux fois la vie, eſt le même qui s'eſt empreſſé de le défendre & de le ſouſtraire à la fureur de gens barbares, qui ne reſpiroient que ſang & que carnage.

Je ſuis avec les ſentimens du plus profond reſpect,

Votre très-humble & très-obéiſſante Servante,

DE MONSIGNY

Lecture faite de cette *Adreſſe*, M. le Préſident a répondu :

« Vous ne pouvez pas douter, Mademoiſelle, de l'intérêt que doit prendre l'Aſſemblée au récit qui vient de lui être fait. Intéreſſante par votre ſexe, par votre jeuneſſe, par les caractères d'ingénuité & de candeur, que l'on peut lire ſur votre heureuſe phyſionomie : vous le devenez encore plus par les dangers que vous avez courus, & dont l'expoſé ſeul fait frémir.

» Sous les yeux d'un père qui vous chérit, vous alliez devenir la victime de la barbarie qu'excitoit encore la haine que l'on vouoit à un homme devenu odieux, dont, par erreur, on vous diſoit la fille.

» Au milieu de la confuſion & des horreurs d'un ſiége, un homme généreux vous a enlevé aux fureurs d'un Peuple égaré.

» Guidée par votre cœur, vous venez dé-

chirer aux yeux de la Commune, le voile épais qui couvroit votre Libérateur, & ſous lequel vous l'aviez perdu ſi long-temps ; vous la priez de rendre plus ſolemnelle votre reconnoiſſance.

» L'Aſſemblée pourroit-elle ne pas accueillir votre Demande ? Elle y applaudit, Mademoiſelle, en vous admirant ; & en lui décernant la récompenſe que vous lui deſtinez, elle aura l'avantage de couronner, à-la-fois, & le Courage, & la Reconnoiſſance ».

Après cette Réponſe, l'Aſſemblée, jalouſe de ſeconder le vœu de Mlle de Monſigny, & de récompenſer elle-même les actes généreux du ſieur Aubin, a arrêté que M. le Maire & M. le Commandant Général ſeroient invités à vouloir bien ſe rendre, Jeudi 4, à la Séance du ſoir, pour remettre plus ſolemnellement au ſieur Aubin, le ſabre que la Reconnoiſſance lui a deſtiné, & qu'il ſeroit gravé ſur ce ſabre l'inſcription ſuivante.

La Commune de Paris, au ſieur Aubin Bonne-Mer, pour avoir ſauvé deux fois la vie à la Dlle de Monſigny, lors du ſiége de la Baſtille : 1790.

Elle a arrêté, en outre, qu'il ſeroit décerné une Couronne Civique à ce Citoyen, qui, au milieu des dangers, a fait, tout à-la-fois, preuve de Vertu, de Valeur & de Patriotiſme.

Extrait du Procès-Verbal du 5 Février 1790; Séance du soir.

Le Couronnement du Citoyen courageux qui, lors du siége de la Bastille, avoit sauvé la vie à la Dlle de Monsigny, ayant été ajourné à cette Séance, & M. le Maire, ainsi que M. le Commandant Général, qu'on avoit invités de venir rendre plus solemnelle cette Cérémonie Civique par leur présence, s'étant rendus à l'Assemblée, M. le Maire a pris en mains la Couronne & l'Epée destinées au sieur *Aubin Bonne-Mer*. Il a remis à Mlle de Monsigny la Couronne, en lui disant: « Nous honorons la Valeur & la Vertu; & nous les couronnons en vous offrant de couronner ce Soldat ». Mlle de Monsigny l'a posée aussi-tôt sur la tête de son Libérateur, au milieu des applaudissemens, avec les graces modestes de la Nature, & avec l'empressement de la Reconnoissance.

« Quant au sabre, a dit ensuite M. le Maire, en parlant au sieur *Bonne-Mer*, je crois ajouter à votre triomphe, en priant M. le Commandant Général de vous le remettre ». M. le Commandant Général a pris alors ce sabre; &, après le lui avoir offert avec bonté, il l'a embrassé avec cette affection qui lui attire celle de toute l'Armée qu'il commande, & de tous les Citoyens qu'il défend.

Tous les Spectateurs applaudiſſoient ; mais un d'eux, témoin de ce Couronnement, comme il l'avoit été de l'action qui l'avoit mérité, ne ſe borna pas à ces mouvemens extérieurs d'approbation, &, s'approchant du Bureau, il y écrivit l'Engagement ſuivant, qu'il pria l'Aſſemblée de lui permettre d'offrir au ſieur *Aubin*, comme une foible marque de ſon admiration pour ſa valeur, & de ſon eſtime pour ſa généroſité.

« Je ſouſſigné, Domicilié Paſſage de Leſdiguières, près de la Baſtille, témoin du courage du ſieur *Aubin Bonne-Mer*, dans la journée du 14 Juillet dernier, lors du ſiége, & de ſon zéle ſoutenu depuis, prie Meſſieurs les Repréſentans de la Commune d'agréer mon offre de conſtituer, pour Don patriotique, 50 liv. de Rente viagère, reverſible, en cas de décès, ſur la tête de ſon épouſe, regrettant bien ſincèrement que la fatalité des circonſtances ne me permette pas d'en faire davantage. A Paris, ce 4 Février 1790.

Signé, *N. D. Binot.*

Ce trait généreux du ſieur *Binot*, lui a attiré les applaudiſſemens les plus mérités ; & l'Aſſemblée a arrêté que l'Obligation honorable qu'il venoit d'écrire lui-même, ſeroit tranſcrite

ſur ſes Regiſtres, pour en perpétuer la mémoire.

Mlle de Monſigny n'avoit pu voir ce ſpectacle, qu'elle avoit elle-même rendu ſi touchant, ſans éprouver toutes les émotions de la ſenſibilité ; & le trouble dans lequel elle ſe trouvoit, & la ſituation où l'avoit miſe l'exceſſive chaleur de la Salle, ne lui permettant pas de faire ſes remercîmens, elle les a remis, à la fin de la Séance, à l'un de Meſſieurs les Secrétaires, en le priant de les conſigner dans l'Acte de ce jour, ajouta-t-elle, à jamais mémorable pour elle.

MESSIEURS,

« Je ſuis pénétrée de la plus vive reconnoiſſance de l'intérêt que vous avez pris aux malheurs qui m'accabloient, à l'inſtant où ce généreux Citoyen a expoſé ſa vie pour ſauver la mienne. Il n'y avoit que vous, Meſſieurs, qui puiſſiez procurer à mon cœur la douce ſatisfaction de lui en marquer toute ma gratitude, en vous joignant à moi, pour lui faire accepter un ſabre auquel les circonſtances donnent un prix infini, qui va orner un digne Défenſeur de l'Humanité. L'Accueil intéreſſant que vous avez bien voulu faire à une Famille infortunée, m'a enhardie à vous faire connoître les ſentimens inviolables que renferme la ſenſibilité de

mon âme. Mon père eût désiré se joindre à moi, pour vous en assûrer de vive voix; mais des devoirs indispensables l'en ont empêché : c'eût été un moment bien fait pour lui faire oublier ses malheurs.

Je profite, Messieurs, de cet heureux instant, où j'ai le bonheur d'être parmi vous, pour rendre à mon infortuné père le témoignage que je lui dois, en vous assûrant qu'il n'a jamais cessé de mériter le beau titre de CITOYEN FRANÇOIS, dont sa décoration & quarante ans de service sont la preuve.

Signé, *DE MONSIGNY.*

Signé, *BAILLY, Maire,*

DE MACHY, *Président,*

GUILLOT DE BLANCHEVILLE,
BERTOLIO,
CHARPENTIER,
CHANLAIRE,
BROUSSONNET,
} *Secrétaires.*

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné, & LOTTIN de S.-Germain, Imprimeurs-Libraires-Ordinaires de la VILLE, rue S.-André-des-Arcs, (N° 27) 1790.